

DEPARTEMENT DU LOIRET
ARRONDISSEMENT D'ORLEANS
CANTON DE SULLY-SUR-LOIRE
COMMUNE DE VIGLAIN 45600

mail : viglain@wanadoo.fr
Tél. : 02.38.37.20.15

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2024
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du code des Collectivités Territoriales

L'an deux mil vingt-quatre, le douze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VIGLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr René HODEAU, Maire.

Date de convocation : 06/12/2024

Présents : Mmes et Mrs René HODEAU, Lucette BENOIST, Éric LEGRAND, Pierrick KERLEAUX, Lysiane CHEVALIER, Fabien FAISEAU, Claude BERTHON, Dominique BILLOTEY, Marine LEGRAND, Guillaume QUETTIER.

Absents excusés : Mrs Maxime DEKEUKELAERE, Helena BAFUNNO, Anne-Sophie HODEAU, Gabriel CALLARD

Pouvoirs : Mr Maxime DEKEUKELAERE a donné pouvoir à Mr Éric LEGRAND,

Mme Helena BAFUNNO a donné pouvoir à Mme Lucette BENOIST,

Mme Anne-Sophie HODEAU a donné pouvoir à Mme Lysiane CHEVALIER,

Mr Gabriel CALLARD a donné pouvoir à Mr René HODEAU.

Secrétaire de séance : Mme Lucette BENOIST

1° - APPROBATION DE LA PRECEDENTE SEANCE :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la séance du 24 octobre 2024.

2° - PRESENTATION D'UN NOUVEAU PROJET D'AMENAGEMENT D'UN EQUIPEMENT MULTISPORT :

Le maire informe avoir reçu deux devis de la part de Mr HUVEAU d'Agorespace pour le projet d'aménagement d'un équipement multisport.

Le maire demande à son assemblée d'établir le plan de financement sur le montant estimatif et de l'autoriser à solliciter les subventions auprès des différents organismes et tous autres co-financiers.

Le Conseil Municipal charge le maire d'établir le plan de financement et les dossiers de subventions.

3° - AVIS POUR DELAISSEMENT DE L'EMPLACEMENT RESERVE N°3 – RUE DU CORMIER :

Mr le Maire informe son assemblée d'un courrier de Mme JAN KERGUISTEL Morgane du 14 octobre dernier qui souhaite laisser une partie de sa parcelle AB 398 se trouvant en emplacement réservé n°3.

Cet emplacement avait été mentionné dans le PLU et correspondait à une servitude affectant le terrain en vue de la réserver à une destination future d'utilité publique, en l'occurrence l'emplacement pour une pompe de relevage.

Mme JAN KERGUISTEL met donc la commune en demeure pour acquérir cet emplacement réservé n°3, aujourd'hui parcelle constructible, pour la somme de 105 000.00 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à l'acquisition de la parcelle AB 398 et prononce la levée de l'emplacement n°3.

4° - AVANCEMENT DES TRAVAUX POUR LE COMMERCE MULTISERVICES :

Mr le maire rappelle que le permis de construire a été déposé le 25 octobre 2024.

Mr le maire informe son assemblée que le service instructeur de la Communauté de Communes du Val de Sully lui a fait savoir que le projet d'extension et construction d'un commerce multiservices faisait l'objet d'une consultation auprès des services :

- De la Direction Régionale des Affaires Culturelles – Service Régional de l'Archéologie,
- De la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité,
- De la Commission de Sécurité

En conséquence, pour permettre de respecter cette obligation, le délai d'instruction de la demande doit être porté à 5 mois au lieu de 3 mois.

5° - POINT D'AVANCEMENT SUR LE CVM (CHLORURE DE VINYLE MONOMERE) – DECISIONS SUR LES SECTEURS A PRIORISER :

Lors de la réunion du 28 novembre dernier, Mr Galan Corentin du Bureau de Maîtrise d'œuvre ADM Conseil a refait un point sur les 44 km de réseaux concernés par le CVM (Chlorure de Vinyle Monomère).

Mr le Maire informe l'assemblée que le Copil a statué sur 3 réseaux à prioriser en raison de leur forte concentration de CVM (Chlorure de Vinyle Monomère) notamment :

- Puiseaux : de la Ferme « Le Chêne » jusqu'au lieu-dit « Puiseaux » sur la route de Guilly
- Du lieu-dit « Les Boulliers » au lieu-dit « La Grange » sur la route de Tigy
- Du lieu-dit « MontLouis » au lieu-dit « les Prateaux » sur la route de Sully.

LE Conseil Municipal donne son accord pour commencer les travaux sur les trois secteurs qui ont été présélectionnés par le COPIL.

6° - THEATRE POUR REMERCIEMENTS AUX BENEVOLES :

Le conseil municipal a décidé de renouveler les remerciements aux bénévoles en les conviant à une représentation théâtrale qui se déroulera le samedi 25 janvier 2025 à la salle polyvalente.

7°- DUREE D'AMORTISSEMENT SUR DEPENSES D'INVESTISSEMENT REALISEES EN 2024 – BUDGET SERVICE EAU - 25302 :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, fixe les durées d'amortissement comme suit :

- 6 ans pour le remplacement d'une vanne de distributeur à la station de traitement de l'eau, pour le remplacement d'une électrovanne, le remplacement d'un compteur sortie forage et le remplacement de l'automate.

8°- AUTORISATION A L'ORDONNATEUR POUR ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – Commune, Service Eau et Assainissement :

Les collectivités territoriales qui n'ont pas voté leur budget avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget 2025, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, non compris les reports et restes à réaliser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à régler les factures d'investissement dans la limite des crédits fixés pour chaque budget.

9°- COMPTE-RENDU ET SYNTHESE DES ECHANGES SUR LE PROJET DE CENTRALE AGRI PHOTOVOLTAIQUE DE VIGLAIN – LIEU-DIT « IPHE » :

Le Conseil Municipal a été destinataire du compte rendu et synthèse des échanges sur le projet de centrale agri photovoltaïque sur la commune de Viglain.

10°- RETROCESSION DE DEUX PARCELLES AU PROFIT DE LA COMMUNE :

Le maire informe son assemblée qu'il a été destinataire d'un courrier du notaire relatif aux parcelles cadastrées AB 265 pour 3a 91ca et AB 441 pour 3a 61ca soit 7a 52ca dont les propriétaires proposent de les vendre à la commune au prix de 2.00 € le mètre carré.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'acquisition de ces deux parcelles au prix de 1 504.00 €.

11°- INSCRIPTION AU PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) DE LA JONCTION ITINERAIRE ENTRE SHVR/GRP DE SOLOGNE :

Le maire a reçu Mr Gilbert STEFANI du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Loiret formulant la mise à jour du plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées de la commune, par la jonction de l'itinéraire SHVR (Sentier Historique de la Vallée des Rois) avec le GRP (Grande Randonnée pédestre) de Sologne.

Une démarche permettant de préserver et valoriser ce chemin en tant que patrimoine communal, d'assurer son entretien régulier grâce aux subventions départementales et intercommunales, de renforcer l'attractivité touristique de la commune en s'inscrivant dans un réseau cohérent d'itinéraires de randonnées, de garantir le libre passage des usagers dans le respect des propriétés riveraines.

Le conseil municipal décide d'émettre un avis favorable à cette demande.

AFFAIRES DIVERSES

Pour information :

Le maire informe que :

- Le Club Automodélisme de Viglain a demandé une subvention pour les 30 ans du Club en 2025.
- L'association xWORLD St4rs est nouvelle sur la commune et à pour but de promouvoir les sports électroniques et de rassembler les passionnés de jeux vidéo.
- L'association du Tennis Club de Viglain a été dissout lors de l'assemblée générale du 18 octobre 2024.
- Des travaux à la bibliothèque ont été entrepris suite aux problèmes d'odeurs récurrents.
- L'association Sully Espoir remercie la commune pour sa participation à la randonnée du dimanche 8 décembre 2024.

Affiché le 19 décembre 2024

Le Maire,

René HODEAU

